

CERTIFICAT DE DIAGNOSTIC

POUR LA CLASSIFICATION EN BOCCIA

La personne nommée ci-dessous doit se soumettre à une séance de classification pour concourir au niveau national. Au cours du processus de classification, le classificateur (kinésithérapeute ou médecin) évaluera son handicap physique comme étant pertinent par rapport aux exigences du règlement de classification pour jouer à la boccia. Pour faciliter le processus d'évaluation de la classification, une confirmation du diagnostic médical est requise.

INFORMATIONS SUR L'ATHLETE

(A remplir par l'athlète)

<u>NOM - Prénom :</u>	
<u>Sexe :</u> <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	<u>Date de naissance :</u>
<u>Adresse :</u>	
<u>Numéro de téléphone :</u>	<u>Email :</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Je consens que ces informations soient communiquées à la Fédération Française Handisport, à des fins de classification	
<u>Date :</u>	<u>Signature :</u>

INFORMATIONS MEDICALES

(Cette partie est à remplir uniquement par un médecin de façon lisible).

Si l'espace n'est pas suffisant, merci de joindre les informations sur une feuille supplémentaire.

<u>Nom de l'athlète :</u>	
<u>Diagnostic médical :</u>	
<u>Résultat des tests appuyant le diagnostic ci-dessus :</u> <i>(EMG, Biopsie musculaire, etc.)</i>	
<u>Autres facteurs pertinents :</u> <i>(Epilepsie, problèmes cardiaques, diabète, etc.)</i>	
<u>Médicaments prescrits à l'athlète :</u>	

Je soussigné _____ certifie suivre ce patient depuis _____ années et que les informations ci-dessus sont exactes.

<u>Non du médecin :</u>	
<u>Adresse :</u>	
<u>Date :</u>	<u>Signature :</u>

CERTIFICAT DE DIAGNOSTIC POUR LA CLASSIFICATION EN BOCCIA

N.B. : Les informations divulguées sur ce formulaire seront traitées de manière confidentielle par Fédération Française Handisport conformément au code de déontologie de l'IPC pour la classification.

Lignes directrices pour le médecin qui remplit ce formulaire :

Exigences

Une documentation médicale pertinente et appropriée est essentielle au processus de classification des athlètes pour les compétitions nationale de boccia organisée par la FFH.

Ces informations médicales doivent fournir les résultats d'examens médicaux et d'investigations qui démontrent le diagnostic de l'athlète.

Il n'est pas nécessaire de fournir un rapport indiquant les symptômes tels que faiblesse, douleur, insensibilité, incapacité à marcher ou à effectuer certaines actions. Ces limites sont évaluées au cours du processus de classification par des classificateurs FFH accrédités lors des championnats de France de Boccia.